

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI/ M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mars 2016**

**OBJET :** 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 1ère répartition 2016  
2) Soutien aux Médias Associatifs - 1ère répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à des associations au titre de l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions de fonctionnement pour un montant total de :
  - 382 000 € au titre du soutien de la vie associative,
  - 29 500 € au titre du soutien aux médias associatifs,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet,

La dépense totale de fonctionnement correspondante, soit 411 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 58, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice par intérim**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**